

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'ELABORATION, LA GESTION, LA REVISION  
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL  
EN MEDOC**

**S.M.E.R.S.C.O.T. EN MEDOC**

**CONSEIL SYNDICAL**

**REUNION DU 19 MAI 2014**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

**DEL N° 15052014 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES**

Le conseil syndical du SMERSCOT en MEDOC, régulièrement convoqué par lettre en date du 05 mai 2014, s'est réuni, à SAINT LAURENT-MEDOC (Salle du conseil de la Mairie) le jeudi 15 mai 2014, à 9 heures 30, sous la présidence de Ségundo CIMBRON, nouvellement élu.

**Etaient présents :**

Communauté de Communes MEDULLIENNE	Christian LAGARDE Henri ESCUDERO Annie TEYNIE Christian THOMAS Jésus VEIGA
Communauté de Communes CENTRE MEDOC	Florent FATIN Rémi JARRIS Jean MINCOY Michelle SAINTOUT
Communauté de Communes CŒUR MEDOC	Ségundo CIMBRON Bernard GUIRAUD Alexandre PIERRARD Martine SALLETTE

**Assistaient également à cette réunion :**

- Anne LACOSTE, Directrice de la Communauté de communes Cœur Médoc
- Martine NOVERRAZ, Directrice des Services du Pays-Médoc

Le quorum étant constitué, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Alexandre PIERRARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.  
Michelle SAINTOUT et Alexandre PIERRARD sont désignés assesseurs.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>14</b>

Conformément à l'article 22-5 du code des marchés publics, la composition de cette commission est la suivante :

- Le Président du syndicat (de droit)
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants.

Le Président peut par arrêté désigner un représentant qui pourra présider cette commission en cas d'absence ou d'empêchement.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres a lieu à bulletin secret, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Le Président étant membre de droit, il est proposé d'élire un délégué titulaire et un suppléant de sa Communauté de Communes et deux titulaires et deux suppléants des deux autres Communautés de Communes.

Considérant que chaque conseiller syndical a été invité à voter à bulletin secret,

Vu l'appel à candidature pour une liste composée des membres suivants :

5 Titulaires

Florent FATIN, Jean MINCOY, Alexandre PIERRARD, Henri ESCUDERO, Annie TEYNIE

5 Suppléants

Michelle SAINTOUT, Rémi JARRIS, Bernard GUIRAUD, Christian THOMAS, Christian LAGARDE

**Après avoir procédé à l'élection à bulletin secret**

**Le Conseil syndical**

☞ **CONSTATE** que le résultat de vote au 1<sup>er</sup> tour de scrutin de la liste est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins litigieux: 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

**Ayant obtenu la majorité absolue, la Commission d'Appel d'Offres est composée de :**

**Florent FATIN, Jean MINCOY, Alexandre PIERRARD, Henri ESCUDERO, Annie TEYNIE, membres titulaires,**

**et**

**Michelle SAINTOUT, Rémi JARRIS, Bernard GUIRAUD, Christian THOMAS, Christian LAGARDE, membres suppléants.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus

